

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS 2014-08

DU CM : REUNION du 31 octobre 2014

Le Conseil municipal s'est réuni en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, sous la présidence du Maire Franck BELTRAME, le trente et un octobre 2014, à 20 heures 30, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 20.10.2014

Etaient présents : Mrs FRANCK BELTRAME, REGIS BUTLINGAIRE, CHRISTIAN DARNOIS, JEAN PIERRE DEVOISE, JEAN LUC GRAVEL, JOSEPH JACOBS, STEPHANE KOUIDER et PATRICE MARQUIS. Mmes SYLVIE CURIN et PATRICIA MALGRAS

Etait absent : ERIC ROMAC (excusé)

Procurations données : néant

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Le quorum étant atteint, Mme MALGRAS Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire demande s'il peut rajouter à l'ordre du jour 3 points reçus cette semaine : convention de viabilité hivernale, convention assainissement entre les 3 communes et acceptation contrat CNP. Le conseil donne son accord, ces 3 points seront donc abordés en fin de réunion.

SUBVENTION SOLIDARITEE : armoire réfrigérée : DELIBERATION n°36

Le Maire rappelle que le montant alloué pour notre dotation de solidarité n'est pas atteint. Le conseil décide de l'achat d'une armoire réfrigérée d'occasion à 300€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation de solidarité programmation 2014 pour la réalisation de :

1. Achat d'un photocopieur pour 1 428€ht.
2. Achat d'un tracteur et d'une benne pour 3000€.
3. Achat d'écrans pour ménagères pour 150€ ht
4. Achat de barrières pour jardinières pour 2 005.53€ht
5. Achat d'une tondeuse trainée pour tracteur : 1 291.67€ht
6. Achat d'une armoire frigorifique pour 300€.

Soit un total de 8 175.20€ d'investissement, notre allocation est de 7857.00€

- Certifie que les dépenses correspondantes ont été imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire de l'année 2014.

A l'unanimité.

CCAS versement subvention annuelle DELIBERATION n°37

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser sur le budget du ccas la somme de 587.43€ comme prévu au budget. 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE : assistance programmation des travaux : DELIBERATION n°38

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de rajouter la mission « assistance pour programmation des travaux » sur l'avenant à la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau qui avait été signé le 30.09.2013. Le conseil délègue le Maire pour la signature de ce dossier.

10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

TAXE AMENAGEMENT : taux à fixer : DELIBERATION n°39

Maintenue à 3% sur l'ensemble du territoire de la commune

10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

SDAA54 : entrées et sorties: DELIBERATION n°40

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L5211-18 -L 5211-19 et L5211-20 du code général des collectivités territoriales qui définit les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54

Vu la délibération 31/2014 du SDAA 54 du 15 octobre 2014

Après avoir pris connaissance des explications fournies par Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, décide d'accepter :

-Les demandes d'entrée dans le SDAA 54 des communes de BIONCOURT, LIVERDUN, VILLERUPT

-Les demandes de sortie du SDAA 54 des communes de : BADONVILLER, MANDRES AUX QUATRE TOURS

Décision prise à l'unanimité, soit 7 personnes présentes pour cette délibération.

10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

ONF : Programme de coupes2015 : DELIBERATION n°41

Proposition de mettre en exploitation environ 2x50m3 parcelles 12 et 13 pour l'hiver 2015.2016.

Acceptation à l'unanimité

ONF : Acceptation ou refus de prendre ONF pour distribution des stères.

Le Conseil décide de refuser cette prestation.

ONF : choix de l'exploitant, acceptation devis abattages, façonnages et débardage

Acceptation devis honoraires ingénierie et autorisation au Maire pour signature DELIBERATION N°42

Le conseil décide de retenir EARL de l'espoir au tarif de 20€ le m3

Le conseil accepte le devis honoraires ingénierie de l'ONF total ht 476.20€ht.

Le conseil autorise le Maire à signer ses documents.

LOCATION SALLE : Etat des lieux voir tarif horaire et nombres d'heures : DELIBERATION n°43

M. CHATEL est chargé de l'état des lieux de la salle, des horaires fixes seront institués par M. CHATEL, il sera rémunéré selon son salaire actuellement en vigueur sur une base estimative d'1 heure par location. Le temps de travail sera revu au fur et à mesure des besoins.

CONVENTION DE VIABILITE HIVERNALE : DELIBERATION n°44

Le conseil après délibération accepte de renouveler la convention de viabilité hivernale pour 2015.

CONVENTION ASSAINISSEMENT ENTRE LES 3 COMMUNES : DELIBERATION n°45

Sur proposition du conseil général, le conseil décide de donner son accord pour une convention de partenariat entre bonviller, crion et sionviller concernant la maîtrise-d'œuvre pour les travaux d'assainissement. Crion sera la commune coordinatrice. A l'unanimité.

CNP : contrat assurances statutaires : DELIBERATION n°46

Le Maire rappelle que par délibération du 19.05.2014, la commune a demandé au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux:-
 - DECIDE d'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :
 - Assureur : CNP Assurances
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2015
 - Conditions : Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :
 - Formule tous risques : avec franchise de 10 jours fermes
 - Taux correspondant : 7.60 %
 - Conditions : Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC :
 - Formule tous risques : avec franchise de 15 jours de carence
 - Taux correspondant : 1.05%
 - AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante et tout acte y afférent.

Questions et infos diverses

- Suite au conseil d'école, il y a un souci d'horaire entre 12h00 et 13h00 pour les enfants.
- Stage fleurissement se fera sur les coupes d'arbustes et aménagement entré du village.
- Voir la taille des arbres.
- Réunion de la commission information prévue
- Problème de trottoir fissuré rue du village. M. BELTRAME a fait intervenir les entrepreneurs concernés, jusqu'à ce jour il n'a pas eu gain de cause. On regardera au niveau assurance des suites à donner sur ce dossier.
- Un conseiller se plaint de la vitesse excessive des automobilistes, ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Fin de la séance 22h55

Le Maire, Franck BELTRAME

Liste des membres présents et signature

Franck Beltrame	Jean-Pierre Devoise	Patricia Malgras
Régis Butlingaire	Jean-Luc Gravel	Patrice Marquis
Sylvie Curin	Joseph Jacobs	Eric Romac (absent)
Christian Darnois	Stéphane Kouider	

**TRANSMIS S. PREF : 03.11.2014
AFFICHEE A LA PORTE DE LA
MAIRIE : 31.10.2014**